

AIGOUAL, CAUSSES ET GORGES
Muriel TRESCARTE
LA MOSAÏQUE ANNEE 2010
48150 Gatuzières
04 66 45 64 10/06 74 58 28 85
E-mail: tresjlm@orange.fr

CONTRAT DE LOCATION année 2010
D'UNE CHAMBRE D'HÔTE
classement 3 épis GÎTES DE FRANCE

Entre le soussigné, locataire et Muriel Trescarte, il est convenu et arrêté comme suit :

SEJOUR DEMANDE: DU: / /	AU: / /
--	--

Jour d'arrivée entre 16h et 19h/Jour de départ avant 10h

Le soussigné:		Réserve:		
NOM		Chambre d'hôte:		
Prénom		La Mosaïque	lit 160 + 2 lits gigogne	Nombre de personnes :
Adresse		Le Boutis	lit 160 + 2 lits gigogne	Nombre de personnes :
CP		Les Jumeaux	2 lits 90	Nombre de personnes :
Tel		TARIFS 2010	Basse saison 2 pers 52€ 3 pers 65€ 4 pers 72€	/ juil-août 2 pers 55€ 3 pers 68€ 4 pers 75€
Email		PROMOTION	01 au 13 juil	2 pers 50€

Verse le montant de l'acompte, soit : €

- chambre d'hôte: acompte de 25 % du montant total du séjour
- paiement par chèque ou par chèques vacances.

Déclare avoir pris connaissance des conditions , règlement et tarifs , les accepte et s'engage à les respecter.

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements.

BON POUR ACCORD LE: SIGNATURE:

Muriel Trescarte s'engage à réserver, selon les conditions de location et aux dates ci-dessus acceptées:-un séjour en chambre d'hôte pour :

Demande reçue le:

Cadre réservé à M.Trescarte -Acompte de€, _ versé le:

Bon pour acceptation de Muriel Trescarte :

Année 2010

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

AIGOUAL, CAUSSES ET GORGES
Muriel TRESCARTE
LA MOSAÏQUE ANNEE 2010
48150 Gatuzières
04 66 45 64 10/06 74 58 28 85
E-mail: tresilm@orange.fr

ART. 1) Il doit être établi un contrat de location par séjour.(Si le délai de réservation le permet)

ART.2) Le contrat doit être complété et signé, en respectant les jours précis d'arrivée et de départ, ainsi que les modalités de réservation.

ART.3) **Conclusion du contrat:**La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir à Muriel Trescarte un acompte de 25% du montant total du séjour accompagné du contrat de location dûment rempli et signé.

ART.4) **Annulation par le client:**

1. toute annulation doit être notifiée par lettre adressée à Muriel Trescarte 48150 Gatuzières.
2. si l'annulation intervient plus de 24 h avant le début du séjour, l'acompte reste acquis à M.Trescarte.
3. Si l'annulation intervient moins de 24 h avant le début du séjour, l'acompte reste acquis à M.Trescarte qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
4. Si le client ne se manifeste pas avant 19 h le jour prévu du début du séjour, le présent contrat devient nul et M.Trescarte peut disposer de sa chambre;l'acompte reste acquis.
5. En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis à M.Trescarte.

ART.5) **Solde:**Le solde du séjour doit être réglé le jour d'arrivée.

ART.6) **Arrivée:** en cas d'arrivée tardive ou différée, prévenir M.Trescarte.

ART.7) **Taxe de séjour:** la taxe de séjour est une redevance locale qui finance la promotion de notre région.Le client doit s'en acquitter auprès de M.Trescarte qui la reverse au Trésor Public.

ART.8) **Utilisation des lieux:** le client devra respecter le lieu qui l'accueille,il s'engage à restituer la chambre en bon état.

BON POUR ACCORD
SIGNATURE